

FACULTÉ des lettres

et sciences humaines



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Doctorat
Doctorat
en psychologie
en psychologie

LA THÈSE

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Définition de la thèse D.Ps.	1
- La compétence couverte par la thèse	1
- Le lien entre la thèse et la pratique professionnelle	1
- Les particularités de la thèse D.Ps.	1
- La langue de rédaction de la thèse	2
- La thèse par articles	2
Les normes de rédaction	3
PSY 969 Thèse : détermination du sujet (cheminements réguliers).....	3
- La démarche proposée	4
- Ateliers de groupe.....	5
PSY 934 Thèse : présentation du projet	5
- Les objectifs	5
- Le contenu	5
- Le nombre de pages et la pagination	6
- L'évaluation du projet de thèse par le département.....	6
- L'évaluation du projet de thèse par le comité d'éthique	7
PSY 935 Thèse : cueillette des données	7
PSY 936 Thèse : analyse et interprétation des données	8
PSY 999 Terminaison de la thèse	8
- Le contenu	8
- Le nombre de pages et la pagination	8
- L'évaluation de la thèse	8
- L'encadrement	9
Particularités de la thèse par articles	10
Échéancier et rappel des procédures	12
- Inscription des activités de la thèse	12
- Choix d'une directrice ou d'un directeur de thèse	12
- PSY 969 Thèse : détermination du sujet (cheminements réguliers)	12
- PSY 934 Thèse : présentation du projet	13
- PSY 935 Thèse : cueillette des données	14
- PSY 936 Thèse : analyse et interprétation des données	14
- PSY 999 Terminaison de la thèse.....	14
- Délais	15

Appendice 1 – Liste de liens internet utiles

Appendice 2 – Formulaire officiels

- Autorisation de dépôt du projet de thèse au département
- Demande d’approbation pour produire une thèse par articles
- Demande d’approbation d’un sujet d’essai, de mémoire ou de thèse
- Déclaration de recherche avec des êtres humains

Appendice 3 – Formulaire utilisé pour le rapport d’évaluation du projet de thèse

DÉFINITION DE LA THÈSE D.PS.

L'objectif général des activités relatives à la thèse est de rédiger un rapport de recherche obéissant aux règles scientifiques usuelles. La thèse est un document où sont exposés la recension des écrits, les objectifs de la recherche, la démarche suivie, la présentation et l'interprétation des résultats obtenus.

Dans le but de mieux cerner l'objectif et le contenu de la thèse, les sections qui suivent présentent la compétence couverte par l'ensemble des activités qui s'y rapportent, le lien privilégié qui doit exister entre la thèse et la pratique professionnelle et, enfin, les particularités d'une thèse inscrite dans un doctorat professionnel.

La compétence couverte par la thèse

La thèse se rattache à la compétence en recherche, l'une des compétences à développer dans le programme de doctorat en psychologie. La compétence en recherche est définie ainsi : savoir utiliser et mener des recherches sur ou utiles à la pratique professionnelle dans le respect des bases scientifiques de la discipline. Deux sous-composantes principales sont associées à cette compétence :

1. faire une utilisation critique de la recherche dans sa pratique professionnelle;
2. concevoir et réaliser une recherche utile à la pratique professionnelle. La thèse se rapporte plus spécifiquement à cette seconde composante de la compétence en recherche.

Le lien entre la thèse et la pratique professionnelle

Le sujet de la thèse doit présenter un lien avec la pratique professionnelle. Ce lien peut être direct, c'est-à-dire qu'un type d'intervention typique de sa pratique, de ses stages ou de son internat est le sujet de la thèse. Ce lien peut être indirect lorsque le sujet de la thèse est relié à une thématique présente dans son milieu de pratique, de stage ou d'internat sans qu'on ne soit appelé à y intervenir personnellement. Enfin, une étudiante ou un étudiant peut réaliser une thèse qui n'ait aucun lien avec ses propres interventions, à la condition toutefois que la recherche soit en lien avec la pratique professionnelle, notamment dans le champ de compétences qui caractérise son profil d'études doctorales.

Les particularités de la thèse D.Ps.

Le fait de relier étroitement la thèse à la pratique professionnelle a un certain impact sur la manière d'envisager ce qu'est une thèse réalisée dans le cadre d'un programme de D.Ps. De plus, le nombre de crédits associés à la thèse a également une incidence sur ce qui sera réalisé dans le cadre de cette activité : 27 crédits dans le cadre des cheminements réguliers, 24 dans le cheminement pour psychologues en exercice. Compte tenu de ce nombre de crédits, une certaine logique amène à déduire que l'ensemble des activités reliées à la thèse devrait être réalisable à l'intérieur du temps consacré aux études pendant l'équivalent de deux sessions à temps complet. La thèse D.Ps. se distingue donc sur ces deux aspects de la thèse réalisée dans le cadre d'un programme de recherche (Ph.D.) : 1) son lien avec la pratique professionnelle; 2) son ampleur. Voici une liste d'éléments caractérisant cette thèse D.Ps.

1. La thèse D.Ps. doit avoir un lien avec la pratique professionnelle.
2. La thèse D.Ps. permet d'approfondir les connaissances sur une problématique précise (sans nécessairement viser le développement d'une expertise).
3. La thèse D.Ps. permet l'utilisation d'une méthode de recherche appropriée (sans nécessairement que ce soit l'ultime meilleure méthode de recherche pour le problème étudié).

4. La thèse D.Ps. vise à apporter une contribution à l'avancement des connaissances utiles à la pratique professionnelle (sans nécessairement que cela ne soit complètement original et d'un apport majeur, ni que cela ne repose sur une revue complète des écrits scientifiques sur le sujet).
5. La thèse D.Ps. permet de démontrer la capacité de réaliser de manière autonome des travaux de recherche utiles à la pratique professionnelle.
6. La thèse D.Ps. favorise l'esprit critique en permettant de bien faire ressortir les limites de la méthode utilisée et les contraintes reliées à la généralisation des données.
7. La thèse D.Ps. a une ampleur proportionnelle au nombre de crédits.

Pour donner une idée du type de travaux pouvant être réalisés dans le cadre d'une thèse D.Ps. reliée à la pratique professionnelle, voici quelques exemples :

- étude de cas approfondie (modèle de cas unique) étayée par une réflexion théorique;
- analyse des processus actifs dans l'intervention professionnelle;
- recherche sur la comparaison des modèles d'intervention et de leur efficacité;
- application novatrice d'un instrument de mesure connu;
- développement et validation d'un instrument de mesure;
- rapport sur la création ou l'implantation d'un projet;
- validation d'un programme d'intervention;
- analyse d'une formation, le tout encadré par de bonnes bases théoriques et empiriques;
- étude empirique portant sur des caractéristiques cognitives, affectives, sociales ou autres, pouvant avoir des implications importantes dans la pratique professionnelle.

La langue de rédaction de la thèse

Il est attendu que la thèse soit rédigée en français. Cependant, conformément à l'article 5.3 du *Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles*, l'autorisation de rédiger la thèse dans une langue autre que le français peut être demandée à la vice-doyenne ou au vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de la Faculté. La demande expresse doit lui être adressée au moment du dépôt du sujet de thèse.

Lorsque la thèse est présentée dans une langue autre que le français, elle doit par ailleurs comprendre un titre en français et un sommaire substantiel rédigé en français. Aussi, alors que la thèse peut être rédigée dans une langue autre que le français, le projet de thèse doit être présenté en français.

Une liste de liens internet jugés utiles est présentée à l'Appendice 1, tel celui donnant accès au *Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles*.

La thèse par articles

Il existe deux types de thèse : la thèse conventionnelle ou la thèse par articles. Si cette deuxième option est choisie, il faut qu'un minimum de deux articles soient produits. Dans le cadre d'une thèse D.Ps., puisqu'il va s'agir d'une recherche unique avec une seule cueillette de données, la production du premier article sera alors le plus souvent basée sur la recension des écrits et le second sur les données de la recherche. Les balises spécifiques entourant la thèse par articles sont disponibles dans le *Règlement*

facultaire des études de 2^e et 3^e cycles, article 5.11, et dans les *Règles institutionnelles pour les mémoires et thèses par articles* (voir à l'Appendice 1 pour les liens Internet).

Lorsqu'une personne choisit de faire une thèse par articles, elle doit obtenir l'autorisation écrite de sa directrice ou de son directeur de thèse et celle du département et de la faculté en remplissant le formulaire « Demande d'approbation pour produire une thèse par articles » (voir à l'Appendice 2). Il est suggéré de faire cette demande lorsque l'étudiante ou l'étudiant a bien identifié les contenus de chacun des articles ainsi que les revues auxquelles il ou elle soumettra ses articles.

Les prochaines sections décrivent chacune des étapes de la thèse conventionnelle, dont la plupart s'appliquent aussi à la thèse par articles. Puis une section est réservée aux quelques aspects qui distinguent la thèse par articles.

LES NORMES DE RÉDACTION

Les normes de rédaction de l'*American Psychological Association* (APA), telles qu'adaptées et décrites dans le volume suivant, doivent être appliquées :

Provost, M. A., Alain, M., Leroux, Y., & Lussier, Y. (2010). *Normes de présentation d'un travail de recherche* (4^e éd.). Trois-Rivières, Qc : les Éditions SMG.

Ces normes doivent être respectées tant dans la présentation du projet de thèse que dans la présentation de la thèse. Certains ajustements ou précisions sont apportés par le département aux normes relatives à la mise en page.

- Les documents sont rédigés en utilisant le caractère « Times New Roman », à 12 points.
- Le texte est justifié à droite et à gauche.
- Il est recommandé (non requis) d'utiliser les deux faces des feuilles lors de l'impression des documents (sauf lors du dépôt final de la thèse, où il est requis d'imprimer recto seulement)
- Pour le projet de thèse, les marges sont 2,5 cm en haut, en bas, à gauche et à droite.
- Pour le projet de thèse, il n'est pas requis de respecter la norme qui demande de laisser un intervalle blanc entre les paragraphes.
- Pour le projet de thèse, les titres des divisions (p. ex., Méthode) ne sont pas écrits à part, sur une page particulière.

PSY 969 THÈSE : DÉTERMINATION DU SUJET

Activité particulière aux étudiantes et étudiants des cheminements réguliers

Cette activité a pour but de permettre aux étudiantes et étudiants d'amorcer les processus de réflexion et d'écriture liés à la conduite d'une recherche et la production d'une thèse. En particulier, il s'agit d'une première étape au cours de laquelle il est attendu que chacun et chacune collige un ensemble d'informations et de réflexions susceptibles de fournir un appui solide à l'élaboration et à la réalisation de la thèse.

La démarche proposée

Six phases de travail sont proposées pour amorcer le travail de la thèse dans le cadre de cette activité.

1. *Amorcer un contexte théorique*

Il s'agit ici de commencer à documenter un thème d'intérêt avec des lectures d'auteurs importants dans le domaine. Il s'agit également d'une occasion d'expérimenter et de démontrer la capacité d'organiser le travail de recension des écrits de façon à le rendre le plus clair possible.

2. *Identifier des questions de recherche découlant du contenu théorique consulté*

Cette phase devrait découler logiquement de la précédente. À la lumière des lectures effectuées et de ce qui peut paraître pertinent ou innovateur pour faire progresser les connaissances, l'étudiante ou l'étudiant formule le plus clairement possible certaines questions de recherche qui l'intéressent en lien avec le thème étudié. En complément aux questions, l'étudiante ou l'étudiant identifie pour chacune d'elle la population qui serait visée et amorce une réflexion sur une méthode possible de recherche (qualitative ou quantitative) pour tenter de répondre à cette question. Il ou elle évalue les « pour » et les « contre » de chacune des options identifiées.

3. *Évaluer la pertinence du sujet pour la pratique professionnelle*

Comme l'un des objectifs importants d'une thèse de D.Ps. est de trouver application dans la pratique professionnelle, il est essentiel d'amorcer rapidement une réflexion rigoureuse et approfondie à cet égard.

4. *Identifier sa motivation personnelle à mener à terme une thèse sur le thème choisi*

L'étudiante ou l'étudiant identifie la nature de sa motivation à travailler sur le thème ciblé, comment elle ou il en est venu à s'y intéresser et quelles sont ses motivations réelles à compléter le processus de réalisation de la thèse sur ce thème.

5. *Identifier ses forces et limites*

Il importe de prendre le temps de réfléchir aux obstacles potentiels et aux limites anticipées dans le processus de réalisation de la thèse, mais également sur les moyens, les ressources, les forces et les stratégies envisagés pour surmonter ces difficultés. La réflexion peut porter sur des éléments qui relèvent d'aspects personnels et relationnels autant que du contexte académique.

6. *Élaborer un plan de travail pour la suite*

L'étudiante ou l'étudiant explicite comment elle ou il envisage la suite des choses. Quels aspects (théoriques, méthodologiques, réflexions) demeurent à documenter davantage ou à approfondir pour compléter l'élaboration du projet? Quelles sont les étapes de travail envisagées et comment pourraient-elles être structurées de façon à rendre le travail efficace pour l'étudiante ou l'étudiant? Selon l'avancement de l'étudiante ou de l'étudiant, il peut aussi être envisagé de proposer un plan du projet de thèse, voire même de déposer une première version du projet de thèse.

Il est attendu que chaque étudiante et chaque étudiant remette un travail écrit rendant compte de la démarche proposée. Des ententes doivent être prises à cet égard avec la personne-ressource qui encadre la démarche.

La cote R est attribuée lorsque les objectifs visés sont atteints.

Ateliers de groupe

Dès la première année du programme, donc avant même l'inscription à l'activité PSY 969 qui se fait en deuxième année, des ateliers de groupe sont offerts sur différents thèmes :

- Processus de réalisation d'une thèse
- Recherche bibliographique
- Choix d'un directeur ou d'une directrice de thèse
- Normes de rédaction
- Lecture et analyse critique des écrits
- Rédaction scientifique et argumentation
- Diffusion des données
- Éthique de la recherche

PSY 934 THÈSE : PRÉSENTATION DU PROJET

La préparation du projet est une étape cruciale dans le processus de réalisation de la thèse. Le projet sert d'assises à toutes les étapes subséquentes. Ce projet doit être assez précis pour que les évaluations (tant au plan académique qu'au plan éthique) puissent être faites de manière adéquate. Les parties qui suivent présentent les objectifs du projet, le contenu, le format et les critères d'évaluation.

Les objectifs

Le projet de thèse a pour objectif de présenter la problématique sous-jacente à la question de recherche qui fera l'objet de la thèse. Il vise également à présenter la méthode qui sera utilisée. L'information contenue dans le projet est suffisamment précise et détaillée pour permettre à une examinatrice ou un examinateur de comprendre le projet qui sera réalisé, ses objectifs principaux et de juger de l'adéquation entre les objectifs du projet et la méthode de recherche retenue. En principe, le même document sera présenté au comité d'éthique qui devra approuver le projet. Pour cette démarche, il est essentiel que les membres du comité puissent comprendre la problématique et juger des aspects éthiques rattachés à la méthode de recherche employée.

Le projet devient donc l'outil dans lequel sont présentés d'une manière assez définitive les éléments principaux qui composeront la thèse, du moins pour la problématique et pour la méthode.

Le contenu

Les contenus suivants devraient se retrouver dans le projet de thèse.

- La problématique de la thèse : il s'agit de décrire brièvement les contextes pratiques, théoriques et expérimentaux qui sous-tendent la recherche prévue.
- Les objectifs : il s'agit de décrire les visées spécifiques de la démarche de recherche.

- La méthode qui sera utilisée : il s'agit plus précisément ici de fournir de l'information sur l'échantillon, les outils de mesure, le déroulement de la recherche, le mode d'analyse des données et, le cas échéant, les considérations éthiques particulières qui s'imposent.
- La liste des références.
- En appendice : les instruments de cueillette des données (s'il s'agit d'une batterie de nombreux tests connus, il importe de discuter avec son directeur ou sa directrice de thèse de la pertinence de les inclure en appendice); les autorisations nécessaires pour procéder à une cueillette dans un milieu donné...

Le nombre de pages et la pagination

Le projet doit comporter un maximum de 12 pages, excluant la page titre, le sommaire, la liste des références et les appendices. L'introduction du projet est la page 1 (un), sans toutefois être paginée. La page-titre et le sommaire ne sont pas paginés, mais la liste des références est paginée à la suite du texte. Les pages-titres des appendices ne sont pas paginées. Notez que le projet de thèse ne comporte pas de table des matières.

L'évaluation du projet de thèse par le département

L'évaluation du projet par le Département de psychologie est de nature académique. Elle vise à assurer que la démarche entreprise soit conforme aux règles relatives à une thèse de doctorat, laquelle comporte des particularités du fait qu'il s'agit d'un programme de type D.Ps. Pour procéder à cette évaluation, un comité de deux professeures ou professeurs du département est formé. Celui-ci doit déterminer si le projet de thèse est accepté (R) ou refusé (E) ou si son acceptation est reportée. Dans ce dernier cas, une 2^e version du projet devra être soumise à l'évaluation, et ce, dans un délai déterminé.

Critères d'évaluation

- Clarté et articulation de la mise en problème
 - La problématique est bien articulée.
 - La démonstration de la pertinence de l'objet de recherche est faite à un ou plusieurs niveaux : pour la société, pour le milieu, pour l'avancement des connaissances, pour la pratique professionnelle (ce dernier niveau faisant l'objet d'un critère d'évaluation spécifique).
 - Les concepts centraux sont bien définis et bien documentés.
 - Les sources documentaires sont adéquates et suffisantes (le nombre et la nature des références peuvent varier selon l'objectif poursuivi et la nature des connaissances dans un domaine; lorsqu'il y a moins de sources scientifiques traditionnelles, cela doit être justifié).
- Pertinence du projet pour la pratique professionnelle
 - Il y a des liens explicites avec la pratique professionnelle.
 - Les bénéfices escomptés de la recherche pour la pratique professionnelle sont présentés.
- Précision et pertinence des objectifs poursuivis, compte tenu de la problématique
 - Les objectifs sont énoncés avec clarté, ils sont opérationnels.
 - La pertinence des objectifs ressort clairement.
- Pertinence et clarté de présentation de la méthode prévue
 - Les éléments habituels de la méthode sont décrits avec clarté et précision : l'échantillon (critères d'inclusion et d'exclusion), les procédures de collecte des données, les instruments de mesure, les considérations éthiques.
 - Le contenu manifeste une compréhension de la méthode de recherche (et de ses limites).

- Les méthodes d'analyse des données, quelles soient qualitatives ou quantitatives, sont présentées avec clarté (dans la thèse, l'information sur l'analyse des données se retrouvera dans la section « Résultats »).
- On doit trouver assez d'information pour juger de la valeur scientifique de la démarche (non pour s'assurer que celle-ci pourrait être répliquée).
- Réalisme par rapport aux spécificités d'une thèse D.Ps.
 - Le projet ne doit pas être trop ambitieux (difficilement réalisable en 24 crédits).
 - Le projet ne doit pas être trop peu ambitieux (résultats attendus trop minces).
- Présence des outils de cueillette de données, en appendice.
- Respect des normes de présentation et qualité du français

Alors que le rôle du comité d'évaluation est de déterminer si le projet de recherche présente une démarche qui respecte les exigences scientifiques d'un projet de recherche rigoureux et si celui-ci pourra être mené à terme dans un délai raisonnable, les membres du comité peuvent choisir d'élargir leur rôle pour émettre des commentaires constructifs, notamment en vue de la réalisation de la thèse.

Le formulaire utilisé pour transmettre l'évaluation du projet de thèse est présenté à l'Appendice 3.

L'évaluation du projet par le comité d'éthique

Une fois le projet approuvé par le département, il faut soumettre le projet à une évaluation éthique. En effet, l'Université de Sherbrooke exige que tout projet de recherche impliquant la participation d'êtres humains soit soumis à l'étude d'un comité d'éthique regroupant des représentants de différentes facultés apparentées (dans notre cas, toutes les facultés présentant des disciplines des sciences humaines et sociales). Une procédure spécifique doit être suivie pour soumettre un projet au comité d'éthique. À cet effet, le « Formulaire de soumission d'un projet de recherche pour évaluation par le comité d'éthique » ainsi qu'un « Guide de rédaction du formulaire de consentement » sont disponibles sur le site Web du comité d'éthique de la faculté à l'adresse Internet : <http://www.unsherbrooke.ca/cer/cerlsh.html>. On y trouve également l'horaire des rencontres du comité.

PSY 935 THÈSE : CUEILLETTE DES DONNÉES

Cette activité consiste à commencer la réalisation du projet de recherche en appliquant la méthode de cueillette des données planifiée, une fois qu'un certificat éthique a été émis. Parallèlement, elle consiste à entreprendre la rédaction de la thèse proprement dite, en reprenant, pour les expliciter davantage, les deux aspects déjà présentés dans le projet, soit la problématique et la méthode de la recherche. L'objectif visé est de présenter par écrit, dans un langage scientifique et en vue d'une éventuelle diffusion, la recension des écrits qui alimente la question principale de la thèse ainsi que la méthode utilisée. Cela est une version quasi définitive des parties 2, 3 et 7 de la thèse (voir PSY 999, ci-après).

PSY 936 THÈSE : ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES DONNÉES

Cette activité consiste à compiler et à analyser (par des méthodes qualitatives ou quantitatives appropriées) les données recueillies. Cette analyse doit ensuite être présentée par écrit dans un texte comprenant deux parties : la description des résultats (méthodes d'analyse et résultats de leur application), puis l'interprétation des résultats. Cela est une version quasi définitive des parties 4, 5 et 6 de la thèse (voir PSY 999, ci-après).

PSY 999 TERMINAISON DE LA THÈSE

Sont ici décrits le contenu, le nombre de pages et les critères d'évaluation de la thèse.

Le contenu

Les éléments suivants doivent se retrouver dans la thèse.

1. Les pages liminaires incluant
2. Le sommaire
3. L'introduction et le contexte théorique, suivi des objectifs de recherche
4. La méthode détaillée
5. Les résultats incluant l'information sur l'analyse des données
6. La discussion
7. La conclusion
8. La liste des références
9. Appendices, le cas échéant

Le nombre de pages et la pagination

Selon la nature de la recherche réalisée, la thèse est un document pouvant comprendre entre 50 et 100 pages, excluant les pages liminaires, la liste des références et les appendices. Tel qu'expliqué dans Provost et al (2010, p. 26), « la page de titre est la page i (un) non paginée alors que la page de titre de l'introduction est la page 1 (un) non paginée ». La première page qui débute chaque section est également comptée mais non paginée; les pages-titres des appendices ne sont pas paginées. D'autres précisions au sujet de la pagination sont apportées dans le manuel de Provost et al.

L'évaluation de la thèse

Pour l'évaluation académique de la thèse, un jury de trois personnes est formé. Il est composé de la directrice ou du directeur (et du codirecteur ou de la codirectrice le cas échéant), d'une professeure ou d'un professeur du département et d'une troisième personne qui peut être ou ne pas être externe à l'Université de Sherbrooke.

Critères d'évaluation

- Qualité du contenu

- Qualité et pertinence des données théoriques et empiriques utilisées dans le contexte théorique et expérimental
- Qualité et pertinence des méthodes de recherche utilisées
- Pertinence des méthodes d'analyse des résultats
- Qualité et justesse de l'interprétation des résultats
- Cohérence et clarté du texte (présence d'un fil conducteur global, enchaînement logique des idées)
- Pertinence et profondeur des idées
- Pertinence pour la pratique professionnelle
 - Clarté des liens faits avec la pratique professionnelle.
 - Description claire de la généralisation des données (et de ses limites).
- Qualité de la forme
 - Respect des règles de présentation des thèses.
 - Qualité de la langue.

Lorsque la thèse soumise pour évaluation est acceptée par les trois membres du jury, la dernière étape de la thèse est complétée et la cote « R » est versée au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant. Le jury peut toutefois refuser une thèse ou demander des corrections. Lorsque les corrections demandées sont mineures, la responsabilité d'en assurer le suivi revient au directeur ou à la directrice de thèse et, le cas échéant, à la personne en assurant la codirection. Dans le cas de corrections majeures, le suivi est pris en charge par le vice-décanat à la recherche.

L'encadrement

La compétence en recherche, et plus particulièrement la réalisation de la thèse de doctorat, au même titre que l'acquisition des compétences d'intervention et d'évaluation, ne peut s'acquérir sans un encadrement adéquat.

L'encadrement individuel a pour objectif de soutenir le processus de réalisation de la thèse en tenant compte du fait qu'il s'agit d'un travail original spécifique à chaque étudiante ou à chaque étudiant. Il s'agit principalement ici de guider sa démarche, tant au plan du contenu que de la méthode de recherche, et de lui permettre d'arriver à la production finale de la thèse. Pour que cette forme d'encadrement fonctionne bien, il y a des principes à respecter.

- Il doit y avoir une entente claire sur les rôles et les responsabilités de l'étudiante ou de l'étudiant d'une part et de la personne responsable de l'encadrement d'autre part.
- Il doit y avoir une organisation méthodique de l'encadrement permettant une optimisation de la gestion du temps et de l'utilisation des énergies.
- Il doit y avoir une communication claire entre les deux parties.

Le premier principe qui guide l'encadrement individuel est celui qui assure que les rôles et les responsabilités des parties impliquées sont clairs. Voici la liste des rôles et responsabilités de la directrice ou du directeur :

- informer l'étudiante ou l'étudiant, dès le début du processus d'encadrement, du style d'encadrement qu'elle ou il préconise;
- informer l'étudiante ou l'étudiant de ses disponibilités pour effectuer l'encadrement;

- informer l'étudiante ou l'étudiant en cas d'absence prolongée;
- assurer à l'étudiante et à l'étudiant une évaluation de ses productions dans des délais raisonnables;
- encadrer l'étudiante ou l'étudiant dans toutes les étapes de la réalisation de la thèse;
- informer l'étudiante ou l'étudiant dans les plus brefs délais en cas de lacune ou manquement grave dans le déroulement des étapes de la thèse.

Voici maintenant la liste des rôles et responsabilités de l'étudiante ou de l'étudiant :

- informer la directrice ou le directeur de thèse de son style de travail;
- informer la directrice ou le directeur de thèse de ses disponibilités pour recevoir l'encadrement;
- informer la directrice ou le directeur de thèse en cas d'absence prolongée;
- remettre les productions demandant une évaluation dans des délais raisonnables en fonction des échéanciers;
- soumettre des documents qui respectent les normes de rédaction prescrites et les règles du français écrit;
- réaliser les différentes démarches nécessaires pour réaliser la thèse;
- informer la directrice ou le directeur de thèse dans les plus brefs délais en cas de lacune ou manquement grave dans le déroulement de l'encadrement.

Les deux autres principes assurant un bon encadrement sont garantis par un accord mutuel sur l'encadrement qui s'établit en grande partie lors de la première rencontre. Pour aider à bien baliser cet accord mutuel, les sujets suivants devraient être discutés.

- Le cadre des rencontres : moments fixes à chaque session; moments en fonction des besoins, durée, disponibilités, etc.
- Les modalités de rétroaction : délais et mécanisme
- Les modalités de communication :
 - pour les documents écrits
 - pour les prises de rendez-vous
 - pour les demandes d'information
- Les styles des personnes :
 - type habituel d'encadrement de la directrice ou du directeur (structuré, laissez-faire, directif, etc.)
 - production des travaux par l'étudiante ou l'étudiant (autonome, besoin de suivis réguliers, travail régulier, travail par bourrées, etc.)
- Qualité de la forme et de la langue :
 - autoévaluation de la part de l'étudiante ou de l'étudiant
 - type d'encadrement fourni par la directrice ou le directeur sur l'application des normes de rédaction et la qualité de la langue

PARTICULARITÉS DE LA THÈSE PAR ARTICLES

Seuls sont abordés ici les aspects de la thèse par articles qui diffèrent de la thèse conventionnelle.

L'étape PSY 935 correspond à la soumission du premier article à une revue ou un périodique scientifique.

L'étape PSY 936 correspond à la soumission du deuxième article à une revue ou un périodique scientifique.

À l'étape PSY 999, les éléments suivants devraient se retrouver dans la thèse :

1. Les pages liminaires
2. Le sommaire
3. Une introduction substantielle aux deux articles (5 ou 6 pages pour bien situer le contexte de l'ensemble de la problématique)
4. Le premier article (incluant sa liste de références)
5. Un texte de transition
6. Le deuxième article (incluant sa liste des références)
7. La conclusion et les prospectives, compte tenu des deux articles
8. Appendices, le cas échéant

Deux précisions s'imposent ici. Premièrement, les articles composant la thèse doivent avoir été soumis pour publication. Au moment du dépôt de la thèse, nous exigeons que soient fournis des documents qui le démontrent (par exemple, un accusé de réception émis par un éditeur, pour chaque article).

Deuxièmement, il convient d'insister sur le fait qu'il ne suffit pas, dans une thèse par articles, d'inclure les deux articles soumis pour publication. Il est important de bien faire ressortir l'articulation entre ces articles qui représentent deux éléments complémentaires d'une démarche de recherche cohérente. Par ailleurs, pour certains types de publications, il n'est pas rare que le nombre de pages autorisées soit très restreint. Cela conduit parfois à sacrifier ou à simplifier la présentation de plusieurs éléments (arguments soutenant les objectifs ou les hypothèses, description de la méthode de recherche, etc.). Or, certains de ces éléments sacrifiés ou simplifiés doivent se retrouver ou être davantage développés dans la thèse. Il est donc nécessaire de se demander si tous les éléments requis se trouvent dans les articles. Au besoin, on devra les ajouter d'une façon ou d'une autre (dans l'introduction des articles, dans un chapitre additionnel ou en appendice) dans la thèse.

ÉCHÉANCIER ET RAPPEL DES PROCÉDURES

Inscription des activités de la thèse

- Les activités de la thèse sont inscrites à des moments déterminés dans le programme.

Cheminements réguliers

PSY 969	3 ^e ou 4 ^e session
PSY 934	5 ^e session
PSY 935	6 ^e session
PSY 936	7 ^e session
PSY 999	8 ^e session

Cheminement pour psychologues en exercice

PSY 934	3 ^e session
PSY 935	5 ^e session
PSY 936	7 ^e session
PSY 999	À la fin de la scolarité ou à la dernière session de cours ou d'internat

- Il est obligatoire d'inscrire chaque activité à la session prévue. Certaines situations particulières doivent être discutées avec la personne qui assure la coordination du programme.

Choix d'une directrice ou d'un directeur de thèse

- Il revient à chaque étudiante et étudiant de prendre des ententes avec une personne qui deviendra sa directrice ou son directeur de thèse ou, le cas échéant, avec deux personnes qui codirigeront la thèse. Si les démarches effectuées par une étudiante ou un étudiant s'avèrent infructueuses sur ce plan, elle ou il doit en discuter avec la personne responsable du cheminement dans lequel s'effectue son programme de doctorat.
- Quelques considérations sur le choix d'une directrice ou d'un directeur de thèse (ou de co-directeurs/directrices)
 - La personne peut être une professeure régulière ou un professeur régulier de l'Université de Sherbrooke.
 - Elle peut être extérieure à l'Université de Sherbrooke. Dans ce cas, la personne :
 - doit avoir un doctorat Ph.D. et une expérience de recherche et d'encadrement montrant sa capacité de diriger une thèse;
 - doit demander à être reconnue habilitée à encadrer une thèse en adressant une demande au secrétariat du département : lettre de motivation accompagnée d'un CV, le tout pouvant être acheminé par courriel à psychologie@usherbrooke.ca;
 - sera rémunérée comme chargée de cours : quatre heures pour PSY 969 (le cas échéant) et quatre heures et demie pour chacune des quatre parties suivantes de la thèse (PSY 934, PSY 935, PSY 936, PSY 999).

PSY 969 Thèse : détermination du sujet

Activité particulière pour les étudiantes et étudiants des cheminements réguliers

Au cours du second trimestre de la deuxième année, l'étudiante ou l'étudiant doit finaliser la détermination de son sujet de thèse.

PSY 934 Thèse : présentation du projet

1. Le plus tôt possible après l'inscription de PSY 934 et au plus tard deux trimestres après cette inscription (excluant l'été), une fois le projet complété et son dépôt approuvé par le directeur ou la directrice de thèse, l'étudiante ou l'étudiant en achemine 2 copies sur papier, accompagnées du formulaire signé « Autorisation de dépôt du projet de thèse au département » (voir Appendice 2) à l'un des deux secrétariats du département. Le projet peut aussi être acheminé par courriel à : psychologie@usherbrooke.ca

Secrétariat du Département de psychologie
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (QC) J1K 2R1

Secrétariat du Département de psychologie (10^e étage)
Université de Sherbrooke - Campus de Longueuil
150, place Charles-Le Moyne
Longueuil (Qc) J4K 0A8

2. À l'intérieur d'un délai habituel d'un mois, le comité d'évaluation composé de deux professeures ou professeurs remet son rapport d'évaluation au secrétariat du Département de psychologie. Le rapport est ensuite transmis par courriel (adresse @usherbrooke) à l'étudiante ou à l'étudiant ainsi qu'à la personne dirigeant la thèse, ou aux deux personnes dirigeant la thèse dans le cas d'une codirection. Si le comité exige de revoir le projet pour vérifier des correctifs ou des compléments d'information demandés, un délai pour déposer une seconde version du projet est communiqué à l'étudiante ou à l'étudiant par la Faculté et le processus est repris une seconde fois.
3. Une fois le projet approuvé, l'étudiante ou l'étudiant achemine les pièces suivantes :
 - une copie du projet final (corrigé, au besoin) par courriel au secrétariat du département à psychologie@usherbrooke.ca;
 - les formulaires « Demande d'approbation d'un sujet d'essai, de mémoire ou de thèse », et « Déclaration de recherche avec des êtres humains » (voir à l'Appendice 2) dûment signés par le directeur ou la directrice de thèse, à l'adresse suivante :

Secrétariat des études supérieures
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (QC) J1K 2R1

La cote R est alors portée au dossier pour l'activité PSY 934.

4. Demande de délai : si l'activité PSY 934 n'est pas terminée à l'intérieur des deux trimestres suivant son inscription, l'étudiante ou l'étudiant doit faire une demande d'incomplet en justifiant sa demande et en proposant un échéancier de ses travaux. Cette demande doit d'abord être signée par la ou les personnes qui dirigent la thèse, puis acheminée à la personne responsable du programme (cheminement régulier ou pour psychologues en exercice). La justification et l'échéancier sont analysés par les autorités du département et par celles de la faculté. Un incomplet n'excédant pas un trimestre additionnel peut être accordé. En cas de difficulté majeure, un second incomplet peut exceptionnellement être demandé. Le formulaire de demande d'incomplet est disponible au lien suivant :

http://www.usherbrooke.ca/flsh/fileadmin/sites/flsh/documents/Formulaires/delai_activite_pedagogique.pdf

5. La prochaine étape est l'approbation par le comité d'éthique de la recherche (CER). L'étudiante ou l'étudiant consulte le site Internet du CER (<http://www.usherbrooke.ca/cer/cerlsh.html>) où sont présentés les dates des rencontres du comité et le guide de soumission des projets de recherche au

comité d'éthique de la recherche. Ce guide contient toutes les informations pertinentes sur la procédure à suivre. Cette démarche est nécessaire même si vous avez des approbations d'autres comités éthiques extérieurs à l'Université de Sherbrooke.

Lorsque le projet est accepté par le CER, l'étudiante ou l'étudiant reçoit une lettre d'autorisation de procéder à la recherche. Cette lettre doit être obtenue avant de procéder à la cueillette des données.

PSY 935 Thèse : cueillette de données

6. L'étudiante ou l'étudiant complète sa recension des écrits et rédige ou peaufine son contexte théorique. Elle ou il procède aussi à la cueillette des données, le cas échéant (certaines personnes utilisent des données déjà collectées), et rédige la section de la thèse portant sur la méthode de recherche.
7. L'étudiante ou l'étudiant soumet son document (version quasi définitive des parties 2, 3 et 7 de la thèse) à son directeur ou directrice de thèse (ou co-directeurs/directrices). Dans le cas d'une thèse par articles, elle ou il soumet son premier article à une revue ou un périodique scientifique.
8. Lorsque le directeur ou la directrice de thèse (ou co-directeurs/directrices) juge que le texte est satisfaisant ou lorsque le premier article est soumis pour publication (avec preuve à l'appui), il ou elle informe le secrétariat des études supérieures de la faculté (à l'attention de Cloé Gilbert) que l'activité PSY 935 est réussie (cote R).

PSY 936 Thèse : analyse et interprétation des données

9. L'étudiante ou l'étudiant procède à l'analyse et l'interprétation des données. S'ensuit la rédaction des sections « Résultats » et « Discussion » de la thèse. Le déroulement est le même que pour l'activité PSY 935. Une version quasi définitive de la thèse, notamment des nouvelles sections (parties 4, 5 et 6) est soumise au directeur ou à la directrice de thèse (ou co-directeurs/directrices). Dans le cas d'une thèse par articles, le deuxième article est soumis à une revue ou un périodique scientifique.
10. Lorsque le directeur ou la directrice de thèse (ou co-directeurs/directrices) juge que le texte est satisfaisant ou lorsque le second article est soumis pour publication (avec preuve à l'appui), il ou elle informe le secrétariat des études supérieures de la faculté (à l'attention de Cloé Gilbert) que l'activité PSY 936 est réussie (cote R).

PSY 999 Terminaison de la thèse

11. Une fois la thèse terminée et que le directeur ou la directrice de thèse (ou co-directeurs/directrices) en a autorisé le dépôt, l'étudiante ou l'étudiant en achemine 3 copies (ou 4 copies dans le cas d'une codirection) sur papier au Secrétariat des études supérieures de la Faculté (adresse fournie plus haut).
12. Le jury d'évaluation rend son rapport en un maximum de huit semaines, selon les procédures habituelles à cet égard. Cette étape est gérée par le Secrétariat des études supérieures de la faculté. Si la thèse est acceptée sans corrections, la cote « R » sera inscrite au dossier, pour l'activité PSY 999. Si des corrections mineures sont demandées, le suivi est assuré par le directeur ou la directrice de thèse et, le cas échéant, la personne en assurant la codirection. Dans le cas de corrections majeures, le suivi est pris en charge par le vice-décanat à la recherche.

Délais

- a. Lorsque la scolarité est terminée mais que la thèse n'est pas terminée, l'étudiante ou l'étudiant sera automatiquement inscrite ou inscrit « en rédaction ». Si elle ou il souhaite que cela soit à temps partiel, il faut alors en aviser le Secrétariat des études supérieures en bonne et due forme (voir à ce sujet les droits de scolarité dans le *Règlement des études*). Aucun crédit n'est associé à une inscription en rédaction.
- b. Une fois la thèse déposée pour fins d'évaluation, si la période requise pour évaluer la thèse dépasse le trimestre auquel est déjà inscrit ou inscrite l'étudiant ou l'étudiante, il ou elle sera alors inscrit ou inscrite « en évaluation ».
- c. Une personne ne peut pas prendre plus de six ans pour compléter son programme de doctorat, à compter de la date de la première inscription au programme. Exceptionnellement, un délai peut être accordé s'il est bien justifié.

Appendice 1
Liste de liens internet

Voici une liste de documents officiels qui balisent la démarche de la thèse.

Accessibles sur le site internet de la Faculté des lettres et sciences humaines, via intranet, à l'adresse qui suit : <http://www.usherbrooke.ca/flsh/intranet/documents-officiels/politiques-et-reglements/> (ou simplement en ouvrant le lien hypertexte si vous consultez une version numérisée).

- [Règlement des études -- P-4 Règlements des 2^e et 3^e cycles](#)
- [Politique facultaire : direction et codirection de mémoire ou de thèse](#)
- [Politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains](#)
- [Politique sur la protection de la propriété intellectuelle des étudiantes et des étudiants et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Sherbrooke](#)
- [Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles](#)
- [Règles institutionnelles pour les mémoires et thèses par articles](#)
- [Politique rédactionnelle non sexiste de l'Université de Sherbrooke](#)

Accessible sur le site internet de l'Université de Sherbrooke, sous la rubrique Direction (Documents officiels), à l'adresse qui suit :

<http://www.usherbrooke.ca/accueil/fr/direction/documents-officiels/politiques/>
(ou simplement en ouvrant le lien hypertexte si vous consultez une version numérisée).

- [2500-022 - Politique en matière d'habilitation à la direction et la codirection des travaux étudiants conduisant à la réalisation d'un mémoire ou d'une thèse](#)

Voici le lien qui donne accès à l'information relative à l'évaluation du projet de thèse par le comité institutionnel d'éthique et de la recherche :

- [Comité institutionnel d'éthique et de la recherche](#)
<http://www.usherbrooke.ca/recherche/fr/ethique/>

Appendice 2
Formulaires officiels

**AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET DE THÈSE
AU DÉPARTEMENT**

En ma qualité de directrice ou de directeur de thèse, j'autorise le dépôt du projet de thèse suivant :

Titre du projet de thèse : _____

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant : _____

Nom de :
la directrice ou du directeur de thèse : _____

la codirectrice ou du codirecteur, s'il y a lieu : _____

Signature de :
la directrice ou du directeur de thèse : _____

Date : _____

la codirectrice ou le codirecteur, s'il y a lieu : _____

Date : _____

DEMANDE D'APPROBATION POUR PRODUIRE UNE THÈSE PAR ARTICLES

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant : _____ **No de matricule :** _____

Programme : D.Ps. en psychologie

Nom de la directrice ou du directeur de thèse (ou des codirecteurs/directrices) :

Sujet de la thèse : _____

A - À remplir par l'étudiante ou l'étudiant

Par la présente, je demande l'autorisation de produire une thèse par articles. J'affirme avoir pris connaissance de l'article 5.11 du Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles ainsi que des [Règles institutionnelles pour les mémoires et thèses par articles](http://www.usherbrooke.ca/flsh/pol_et_reg/crcs_03_2004.pdf) (http://www.usherbrooke.ca/flsh/pol_et_reg/crcs_03_2004.pdf), et je m'engage à respecter les exigences prescrites. Le premier article portera sur _____

_____, alors que le deuxième portera sur _____.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant : _____ Date : _____

B - À remplir par la directrice ou le directeur de thèse (ou codirecteurs/directrices)

J'ai pris connaissance de l'article 5.11 du Règlement facultaire des études de 2^e et 3^e cycles ainsi que des Règles institutionnelles pour les mémoires et thèse par articles. J'autorise _____ à rédiger sa thèse par articles, selon les exigences prescrites.

Signature de la directrice ou du directeur de thèse : _____ Date : _____

Signature de la codirectrice ou du codirecteur de thèse : _____ Date : _____

C - À remplir par la personne responsable du programme de doctorat

En accord avec sa directrice ou son directeur de thèse, j'autorise _____ à rédiger sa thèse par articles.

_____ Date : _____

Responsable du programme de doctorat

D - Autorisation du vice-décanat aux études supérieures et à la recherche

_____ Date : _____

Vice-doyenne ou Vice-doyen



Nom

Prénom

Matricule

Programme

Directrice ou directeur de recherche
recherche (s'il y a lieu)

Codirectrice ou codirecteur de

RÉSERVÉ À L'ÉTUDIANTE OU À L'ÉTUDIANT

TITRE de l'essai, du mémoire ou de la thèse : (S.V.P. dactylographier)

Description sommaire de l'orientation des travaux : (S.V.P. dactylographier)

Date

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

RÉSERVÉ AU DÉPARTEMENT

Demande acceptée

Demande refusée

Motifs du refus :

Date

Signature de la directrice ou du directeur de recherche

Date

Signature de la codirectrice ou du codirecteur de

recherche (s'il y a lieu)

Date

Signature de la directrice ou du directeur de

département

RÉSERVÉ À LA VICE-DOYENNE OU AU VICE-DOYEN

Demande acceptée

Demande refusée

Motifs du refus : _____

Date

Signature de la vice-doyenne ou du vice-doyen

de la vice-doyenne ou du vice-doyen



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

DÉCLARATION DE RECHERCHE
AVEC DES ÊTRES HUMAINS

Faculté des lettres et sciences humaines

Nom

Prénom

Matricule

Programme

Directrice ou directeur de projet
à lieu)

Codirectrice ou codirecteur de recherche (s'il y a lieu)

Les étudiantes et les étudiants qui effectuent des recherches avec des êtres humains sont soumis aux règles de la politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains (article 4.3.11 du Règlement des études).

RÉSERVÉ À L'ÉTUDIANTE OU À L'ÉTUDIANT

J'atteste que j'ai recours à la participation d'êtres humains pour réaliser mon projet. Je le sou mets par conséquent au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains Lettres et sciences humaines et je m'engage à ne pas entreprendre ma recherche avant d'avoir obtenu l'attestation de conformité.

Date

Signature de l'étudiante ou étudiant

RÉSERVÉ À LA DIRECTRICE OU AU DIRECTEUR DE RECHERCHE

J'atteste qu'en ma qualité de directrice ou de directeur de projet, de codirectrice ou de codirecteur, je veillerai au respect des règles déontologiques en vigueur à la Faculté pour la réalisation du présent projet.

Date

Signature de la directrice ou du directeur

Date

Signature de la codirectrice ou du codirecteur (s'il y a lieu)

RÉSERVÉ À L'ÉTUDIANTE OU À L'ÉTUDIANT

J'atteste que je n'ai pas recours à la participation d'êtres humains pour réaliser mon projet et qu'il n'est pas nécessaire, par conséquent, de le soumettre au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains Lettres et sciences humaines.

Date

Signature de l'étudiante ou étudiant

RÉSERVÉ À LA DIRECTRICE OU AU DIRECTEUR DE RECHERCHE

En ma qualité de directrice ou de directeur, de codirectrice ou de codirecteur, j'atteste que la politique institutionnelle en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains est sans objet en ce qui regarde le présent projet.

Date

Signature de la directrice ou du directeur

Date

Signature de la codirectrice ou du codirecteur (s'il y a

lieu)

Appendice 3
Formulaire utilisé pour le rapport d'évaluation
du projet de thèse

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE THÈSE
Titre de la thèse :
Nom de l'étudiante ou de l'étudiant :

Nom du directeur ou de la directrice de thèse :

Date de transmission de l'évaluation :

DÉCISION ¹	
Le projet EST ACCEPTÉ	
L'acceptation du projet EST REPORTÉE (voir commentaires)	
Le projet EST REFUSÉ	

COMMENTAIRES

¹ La décision repose sur l'appréciation globale du projet et ne correspond pas à un calcul sommatif des différents critères énumérés.

Rapport d'évaluation d'un projet de thèse

Doctorat en psychologie (D.Ps.)

Titre :

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant :

Échelle de réponse

S = Satisfaisant, remplit les exigences

C = Clarifications ou modifications à apporter, corrections mineures

I = Insatisfaisant et corrections majeures à apporter

NA = Ne s'applique pas

I. Clarté de la mise en problème

Critères	S	C	I	NA
- La structure générale de la problématique est bien articulée.				
- La problématique menant à la question de recherche est suffisamment explicitée.				
- Les concepts centraux sont bien définis et bien documentés.				
- Les appuis théoriques et empiriques sont suffisants.				
- Les études présentées sont décrites avec précision.				
- Les études présentées sont critiquées.				
- L'information rapportée est parcimonieuse; l'étudiante ou l'étudiant s'en tient à l'essentiel.				
- Les sources de références citées sont adéquates et suffisantes. ²				
- Pertinence et justesse du titre.				

COMMENTAIRES (lorsque C ou I)

² À ce stade de la recherche, la recension des écrits n'a pas besoin d'être exhaustive.

II. Précisions et pertinence des objectifs et/ou hypothèses poursuivis, compte tenu de la problématique

Critères	S	C	I	NA
- Les objectifs sont clairs et bien définis.				
- Les objectifs découlent des écrits scientifiques.				
- Les objectifs ou hypothèses sont vérifiables.				
- S'il y a lieu, les hypothèses ³ (ou questions de recherche) sont claires, bien définies et découlent des écrits scientifiques.				
-S'il y a lieu, les hypothèses (ou questions de recherche) sont présentées de façon opérationnelle.				
- Le nombre d'objectifs et/ou d'hypothèses (ou de questions de recherche) est adéquat.				

COMMENTAIRES (lorsque C ou I)

III. Pertinence de la méthode de recherche prévue⁴

Critères	S	C	I	NA
- La méthode présentée permet de répondre aux objectifs précédemment énoncés.				
- Description claire et rigoureuse de l'échantillon				
i) La population cible est identifiée.				
ii) Le nombre de participants est identifié et suffisant.				
iii) Les critères d'inclusion et d'exclusion sont présentés.				
iv) L'échantillon est bien sélectionné en fonction du ou des objectifs.				
- Description claire et rigoureuse des procédures de recrutement, de cueillette de données et/ou d'intervention, s'il y a lieu.				

³ L'hypothèse est une affirmation sur ce que devrait être la réalité qui ne doit pas entraîner de problèmes d'éthique. Elle doit être :

- formulée en langage positif, sous la forme logique de « si ..., alors... » : si telle condition est présente (état de la VI), alors tel phénomène doit être observé (état de la VD).

- **vérifiable empiriquement**

- parcimonieuse (simple) et efficace
- pertinente pour la communauté scientifique (va générer de la recherche)

⁴ On s'attend à ce que la démarche soit rigoureuse et respecte les exigences scientifiques habituelles. Mais on ne s'attend pas à autant de détails que dans une thèse de Ph.D. Par exemple, on doit trouver assez d'informations pour juger de la valeur scientifique de la démarche, mais on ne vise pas à en avoir assez pour répliquer la recherche.

- Description adéquate du matériel ou des instruments ainsi que de leurs fonctions				
i) La façon de présenter le matériel ou les instruments est claire et, le cas échéant, constante.				
ii) Le concept mesuré par l'outil ou l'instrument est identifié avec une brève justification de ce choix (le cas échéant, comparaison avec d'autres outils).				
iii) Le cas échéant, les qualités psychométriques sont énoncées de façon brève, mais complète.				
- Les méthodes d'analyses de données présentées sont suffisamment décrites et sont en lien avec les objectifs, questions ou hypothèses précédemment énoncés.				
- Les règles éthiques et déontologiques sont prises en considération. ⁵				

COMMENTAIRES (lorsque C ou I)

--

IV. Autres critères

Critères	S	C	I	NA
- La pertinence du projet pour la pratique professionnelle est suffisamment explicitée.				
- Réalisme par rapport aux spécificités d'une thèse D.Ps. (ni trop ni trop peu ambitieux). ⁶				
- Présence des outils de cueillette de données en annexe.				
- Qualité de langue (français correct, orthographe, syntaxe et/ou organisation, etc.).				
- Respect des normes de présentation (APA).				

COMMENTAIRES (lorsque C ou I)

--

⁵ Le projet devra toutefois être soumis à l'évaluation du Comité d'éthique et de la recherche.

⁶ En cas de doute en lien avec ce critère, contactez préalablement la directrice ou le directeur de recherche

